



Conseil d'Administration

Réunion en visioconférence du Lundi 19 Décembre 2022

Le Président **Loreto GUAGLIARDI** ouvre la séance à 18h30.

Présents : Mmes **BIDORET - DANTHEZ** - MM. **BARBARO - CHEVALIER - GUAGLIARDI P. - LEE - LUMALE - ROSELIER - STINAT - VIELLE**

Assiste : M. **COURROUYAN** (Directeur Administratif et Financier)

Excusés : Mme **BRETHES** - MM. **DUMAS - ESCALLE - JACQUEMAIN - LESCA - LOUSTALOT**

En ouverture, le Conseil d'Administration adresse toutes ses félicitations à l'Equipe de France de Football pour son beau parcours et son titre de Vice-Champion du Monde à l'occasion de la Coupe du Monde de la FIFA 2022 au Qatar.

Propos du Président

Le Président donne un compte rendu aux membres du Conseil d'Administration des dernières réunions régionales et nationales auxquelles il a participé.

Il évoque tout d'abord le séminaire des Présidents de Districts de Nouvelle Aquitaine qui s'est tenu le 02 décembre 2022 à Niort et le communiqué commun des Présidents de Districts qui s'en est suivi le 05 Décembre 2022.

Il revient ensuite sur le Collège des Présidents de Districts qui s'est déroulé le 10 décembre 2022 à Paris et détailles les principaux points abordés :

- Nouvelle loi sur la démocratisation du sport
- Nouveau parcours de formation des éducateurs
- Budget complémentaire : développement de l'arbitrage amateur



Le Président conclut ses propos en informant le Conseil d'Administration de l'obtention du Tour Elite U17 F du 22 au 30 Mars 2023 qui regroupera les sélections de France, d'Irlande, d'Italie et du Kosovo. Cette organisation se fera conjointement avec le District des Pyrénées Atlantiques.

Informations générales et dossiers en cours

↳ Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 03 Octobre 2022

Sur proposition du Président et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide le procès-verbal de la réunion du 03 Octobre 2022. Ce document sera mis à disposition sur le site internet du District des Landes de Football.

↳ Signature de l'acte notarié du transfert de propriété du Centre départemental

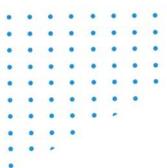
En date du 05 Décembre 2022, le Président a signé le transfert de propriété du Centre départemental avec le Président de la Communauté de Communes du Pays Tarusate, le bail emphytéotique ayant expiré le 30 juin 2022. Le District des Landes de Football est désormais pleinement propriétaire de l'ensemble de ses locaux. Le Président remercie bien sincèrement le Président de la Communauté de Communes pour la prise en charge des frais notariés de l'acte à hauteur de 50%.



↳ Retour sur l'Assemblée Générale du 28 Octobre 2022

Le Président fait un bilan de l'Assemblée Générale du 28 Octobre dernier à Rion des Landes. Il se félicite de la qualité des intervenants et de la bonne organisation de cette réunion en remerciant toutes les personnes impliquées. Il remercie également les clubs pour leur confiance témoignée lors des votes financiers, preuve de la bonne gestion du District, mais également les votes statutaires et règlementaires qui ont emporté une large adhésion.

↳ Etat des licenciés au 19 Décembre 2022



La situation du nombre de licenciés au 19 Décembre 2022 fait apparaître une légère hausse de 1% par rapport à la saison dernière à la même date. Si le nombre des pratiquants est stable, on note une augmentation sensible du nombre d'encadrants et notamment des dirigeant(e)s ; Cela laisse présager une nouvelle saison à plus de 12 000 licenciés(es) maintenant ainsi le football au premier rang des disciplines sportives du département des Landes.



↳ Coût de l'énergie au 01 Janvier 2023

Le Président donne lecture d'un courrier reçu de la part d'EDF informant des nouveaux tarifs de l'électricité applicables sur le Centre départemental à compter du 01 Janvier 2023. Ils indiquent une hausse de +411%, le Centre départemental n'étant pas protégé par le bouclier énergétique. Afin de limiter au maximum l'impact financier de cette augmentation et sur proposition du Président, le Conseil d'Administration valide la mise en œuvre des actions suivantes :

- Remplacement de toutes les ampoules actuelles par des ampoules LED
- Modification des heures d'ouverture du Centre départemental : du lundi au vendredi de 09h à 13h et de 14h à 17h.
- Les commissions départementales, à l'exception des instances disciplinaires, sont invitées à tenir leurs réunions de préférence en visioconférence.
- Le Directeur est chargé de prendre contact avec ENEDIS pour la modification de l'organisation actuelle en étudiant une séparation des compteurs entre le Centre administratif et le Centre d'hébergement, ce qui pourrait permettre aux deux structures de bénéficier du tarif réglementé.

↳ Courrier de M. Paul MARTINEZ, parent d'une licenciée du club du SC ST PIERRE

Le Président revient sur une réponse faite à un courrier de M. Paul MARTINEZ, parent d'une licenciée U17F du club du SC ST PIERRE DU MONT. Il réaffirme sa position visant à respecter sans aucune dérogation possible les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football sur son Titre 1 – Article 1.1 qui précise l'interdiction d'afficher tout signe politique, idéologique, religieux ou syndical sur les terrains de football.

Pôle de l'Arbitrage

↳ Compte rendu d'activités du Pôle

Kevin ROSELIER, responsable du Pôle de l'Arbitrage, dresse un compte rendu d'activités des 6 premiers mois de l'exercice. Il revient notamment sur :

- Gestion des renouvellements des dossiers médicaux des officiels
- Organisation des FIA (Formation Initiale à l'Arbitrage) en août et septembre 2022, puis une dernière à venir en Janvier 2023
- Création d'un pôle promotionnel pour les arbitres de niveau District avec un premier stage de 2 jours proposé en novembre puis un second rassemblement fixé au mois de janvier 2023.
- Réunion / Echanges avec les éducateurs, capitaines et arbitres de Seniors Dép. 1 avec le concours des amicales représentatives des arbitres et des éducateurs.



↳ Réception de M. David WAILLIEZ, CTRA de la LFNA

A la demande de l'intéressé, Kevin ROSELIER indique aux membres du Conseil d'Administration que la CDA recevra prochainement le nouveau CTRA de la LFNA M. David WAILLIEZ qui viendra présenter la politique régionale en matière d'arbitrage.

Pôle des Activités Sportives

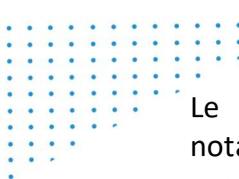
↳ Point sur les compétitions départementales

Jérôme COURROUYAN, Directeur Administratif et Financier, fait un point sur l'exécution des calendriers des différents championnats départementaux. Il signale le peu de rencontres en retard à ce jour grâce à une météo plutôt clémente et au comportement positif des clubs qui ont joué le jeu pour inverser les rencontres si nécessaire. Il signale que plusieurs rencontres des 1/16èmes de finale de la Coupe des Landes devront se jouer en semaine, faute de dates disponibles.

↳ Fonctionnement des activités du football d'animation

A l'issue d'une réunion du Pôle des Activités Sportives à laquelle il a participé, le Président relève plusieurs dysfonctionnements récurrents dans le déroulement des activités du football d'animation : clubs qui ne se déplacent pas et qui ne préviennent pas le club recevant, feuille de match non renvoyée malgré plusieurs rappels, ... Afin de lutter contre ces comportements qui pénalisent à la fois les clubs et le bon fonctionnement du Pôle des Activités Sportives, le Conseil d'Administration décide du rétablissement, à compter du 01 Janvier 2023, des amendes dans les activités du football d'animation, selon les tarifs de la saison en cours.

De plus, à partir de la saison 2023/2024, tous les plateaux et calendriers des U6 aux U13 seront préparés par les services administratifs du District des Landes de Football, avant validation par le Pôle des Activités Sportives. Les membres du Pôle se déplaceront les week-ends sur les plateaux afin de s'assurer de la qualification de tous les participants (es) et de la bonne organisation du club recevant selon les recommandations des membres de l'Equipe Technique Départementale.



↳ Fonctionnement des commissions départementales.

Le président informe le Conseil d'Administration des nombreuses doléances reçues notamment des instances disciplinaires qui regrettent les absences répétées aux convocations pour audition, comportement qui nuit à la qualité du débat contradictoire.



Il est demandé aux commissions concernées de bien vouloir appliquer sans concession les amendes prévues à la grille des tarifs 2022/2023 pour absence aux convocations, y compris pour « absence excusée ». Le montant de ces amendes sera revu au début de la saison prochaine pour pénaliser plus fortement les clubs et licenciés (iées) concernés.

D'autre-part, pour aider à une meilleure tenue des débats, le Conseil d'Administration autorise les instances disciplinaires à utiliser la visioconférence pour audition des personnes convoquées. Cette possibilité reste du seul ressort des commissions compétentes.

↳ Statut des Educateurs

Patrick GUAGLIARDI, responsable du Pôle des Activités Sportives, présente l'état des clubs en infraction au 15 Novembre 2022 au regard du Statut des Educateurs. Compte tenu du nombre important de clubs en infraction et de la réactivation de ce statut après 2 ans de pause due à la pandémie de Covid19, le Conseil d'Administration accorde aux clubs retardataires un délai supplémentaire au 15 Janvier 2023 pour une mise en conformité avec les statuts en vigueur.

↳ Dates et lieux des manifestations de fin de saison

Sur proposition du Pôle des Activités Sportives, le Conseil d'Administration valide de nouvelles dates et lieux des manifestations de fin de saison :

- **Festivals U11-U13 – 01 et 02 Avril 2023** : complexe Jacques Foix de Mont de Marsan (club support : ES Montoise)
- **½ finales de la Coupe des Landes** : Samedi 08 Avril 2023 à St Paul les Dax (club support : St Paul Sport) et Dimanche 09 Avril 2023 à Hagetmau (terrain de rugby, sous réserve)
- **Finale nationale Festival U13 Pitch** : Samedi 03 et dimanche 04 Juin 2023 au Parc des Sports de Capbreton

Pôle de gestion

↳ Aide exceptionnelle aux clubs titulaires de la Licence Club LFNA



En complément de la subvention à l'emploi obtenue dans le cadre de la Licence Club LFNA, le Conseil d'Administration décide d'une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de 1 000 € aux clubs de la GJ JSPT Foot, du Stade Montois et du St Paul Sport. Le Président se félicite de cette décision forte des élus départementaux confirmant l'engagement du Comité à soutenir les clubs employeurs dans la première année de vie du contrat de travail.



↳ **Convention de mise à disposition des salariés clubs**

Dans le cadre de la mise en place des conventions de mise à disposition des salariés des clubs sur les actions techniques départementales, le Conseil d'Administration décide de la prise en charge d'un coût horaire à hauteur de 15€. Les heures effectuées sont payées directement aux clubs employeurs alors que les frais de déplacement sont remboursés au salarié concerné.

↳ **Situation de M. Quentin LANET, chargé de développement en arbitrage**

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration du retrait du District des Pyrénées Atlantiques sur le poste de chargé de développement en arbitrage au terme du contrat CDD en cours de M. Quentin LANET (30 septembre 2023). Le Conseil d'Administration prend acte de cette décision. Sous l'autorité du Président, une réflexion sera menée pour envisager la suite à donner à ce dossier.

↳ **Accompagnement exceptionnel pour 3 collectivités**

Sur proposition du Président, compte tenu de l'importance de ces nouvelles structures sur le territoire départemental et des engagements pris notamment par les instances supérieures, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide d'un accompagnement exceptionnel pour la création d'un terrain synthétique aux communes d'Hagetmau et de Tarnos à hauteur de 10 000 € et à la commune de Tartas à hauteur de 20 000 €.

↳ **Subvention exceptionnelle au club de l'AS PUJO LE PLAN**

Suite au refus d'accompagnement du FAFA (le faible montant du dossier ne permettant pas un traitement fédéral), au regard de la situation du club et de son engagement à pérenniser l'activité football dans le village, sur proposition du Président, le Conseil d'Administration décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à la commune de Pujole-Plan pour la sécurisation de son installation sportive permettant un classement au niveau fédéral.

↳ **Tarifs des locations de salles au 01 Janvier 2023**

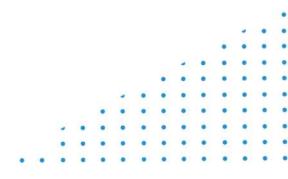
Sur proposition de la Commission des Finances, compte-tenu de l'augmentation du coût de l'énergie au 01 Janvier 2023, le Conseil d'Administration valide les tarifs de location des salles du Centre départemental avec prise d'effet immédiate. Ces nouveaux tarifs seront portés à la connaissance des clubs et de la clientèle du Centre sur le site officiel du District des Landes de football.



Planning événementiel

- **Mardi 20 Décembre 2022** : réunion des Présidents de clubs N3-R1-R2
 - **Vendredi 23 Décembre 2022** : visioconférence des Président(e)s de clubs
 - **Mercredi 04 Janvier 2023** : Mag du football landais (1^{er} anniversaire + vœux du Président)
 - **Samedi 07 et Dimanche 08 Janvier 2023** : 1/16^{ème} de finale de la Coupe des Landes
 - **Jedi 19 Janvier 2023** : tirage au sort des 1/8^{ème} de finale de la Coupe des Landes chez Ducos Formation à Mont de Marsan – à confirmer –
 - **Lundi 30 Janvier 2023** : réunion du Conseil d'Administration en présentiel
 - **Lundi 06 Février 2023** : réunion des Présidents de clubs R3-D1
 - **09 et 10 Février 2023** : visite FFF – groupe de travail Festival U13 à Capbreton
 - **23 et 24 Février 2023** : séminaire des Présidents de Districts à Capbreton
-
- Fermeture du Centre départemental du 26 Décembre 2022 au 01 Janvier 2023 inclus.
 - Session d'informations à l'attention des Présidents de clubs (date à fixer) sur la situation du bénévolat en France et le management des ressources humaines (bénévoles et salariés)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30.



Vu le Président, **Loreto GUAGLIARDI**

Secrétariat - Rédaction : **Jérôme COURROUYAN**, Directeur Administratif et Financier – 22.12.2022